



Rétractation dans la même journée suivant proposition d'achat mail

Par Ika

Bonjour,

Hier j'ai fait une proposition par mail concernant l'achat d'une maison. Hier soir même nous avons visité une autre maison et cela a été le coup de cœur.

Dans la foulée, j'ai envoyé un mail annulé et remplacé du mail de l'après-midi pour annuler ma proposition.

J'imagine que je peux me rétracter suivant les délais légaux de plus l'offre n'a certainement pas été présentée au vendeur.

Mon mail fait-il foi en terme de rétractation ?

J'imagine que Oui puisque Qu'il fait foi en terme de proposition.

Je me demande si je suis concernée par les jours de rétractation comme le vendeur n'a rien accepté et rien vu encore et que j'ai annulé avant.

Merci pour votre aide

Par Tisuisse1

Votre rétractation doit se faire impérativement par LR/AR adressée à l'agence immobilière qui vous a présenté ce bien. Par contre, si vous n'avez pas signé de promesse de vente, appelée aussi "compromis de vente" avec votre vendeur, votre mail devait suffire.